

République Française

Département de l'Aveyron

## **Extrait du Registre**

### **Des Délibérations du Conseil**

#### **De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier**

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 24/10/2024

Séance du 31 octobre 2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le trente-un du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

**Présents :** Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Claude SERS, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Jean ROUQUETTE, Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Laure BERNAT à Bernard VIALA, Séverine DRESSAYRE à Eva LE CHARPENTIER, Jean-Luc JACQUEMOND à André SERIN, Xavier PUECH à Jean-Claude TOUREL, Jean-François ROUSSET à Viviane RAMONDENC, Anne-Claire SOLIER à Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI à Jean-Philippe SABATHIER

**Absents :** Jean MILESI

**Patrick RIVEMALE est désigné secrétaire de séance**

-----  
N°20241031\_134

**Objet :** EHPAD Le SHERPA : création d'une unité de vie protégée de 14 places sur le site de Camarès

Vu la délibération N° 20221117\_133 en date du 17 novembre 2022 actant le devenir des 30 lits de l'EHPAD de la Vallée du Dourdou à BRUSQUE, et actant la constitution d'un Comité de Pilotage avec l'ensemble des acteurs du secteur médico-social du territoire pour engager la réflexion et suivre les avancées de la démarche,

Madame la Présidente rappelle que l'étude de faisabilité a révélé l'incapacité pour l'EPCI d'engager la construction ou la restructuration de l'EHPAD de Brusque. La démarche a démontré les points suivants :

- La Communauté de Communes est incapable de porter seul l'investissement financier du projet ;
- Du fait du nombre de lits (30), ainsi que de la conjoncture actuelle, le fonctionnement général de cet établissement connaît des déficits croissants, alors même que le gestionnaire ne paie pas de loyer. La Communauté est dans l'incapacité de prendre en charge les pertes financières liées au fonctionnement de l'établissement ;
- Les tutelles n'accompagneront qu'un projet cohérent et viable sur le long terme, sans aucune extension d'agrément de lits supplémentaires.

Madame la Présidente rappelle que le Conseil Communautaire a validé les conclusions de l'étude de faisabilité.

En suivant, le Comité de Pilotage réuni le 01 mars 2024 a décidé à l'unanimité de lancer un diagnostic accompagné de l'ARS, du Département de l'Aveyron et des représentants des structures concernées. Ces travaux ont pour objectif de bâtir un projet de territoire pour répartir les 30 lits de Brusque sur les structures pour personnes âgées dépendantes présentes sur le territoire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier.

Suite au retour de ce diagnostic, il est demandé à l'ensemble des élus du Conseil Communautaire de valider les orientations suivantes :

- Projet d'extension non importante (ENI) de l'EHPAD, création d'une Unité de Vie protégée d'une capacité de 14 places sur le site de Camarès,
- Régularisation d'1 place à St-Semin-sur-Rance pour de l'urgence (chambre déjà existante, pas de travaux).

***Soit au total un redéploiement de 17 places, y.c. les deux places d'accueil de jour du Sherpa transformées en accueil permanent.***

Madame la Présidente précise que si, d'ici l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, un projet cohérent et viable en investissement et fonctionnement est présenté pour le devenir de l'EHPAD de BRUSQUE, sur la base de nouveaux éléments par rapport aux conclusions de l'étude de faisabilité, le Conseil Communautaire pourrait être appelé à se prononcer de nouveau.

Concernant la nouvelle U.V.P., les études de faisabilité font apparaître un coût prévisionnel du projet de 2 500 000,00 €/H.T., y compris frais de maîtrise d'œuvre, contrôles, aléas et révision de prix. Le mobilier et les appareillages de manutention seront pris en charge par le gestionnaire de l'EHPAD.

Madame la Présidente rappelle que le loyer de la nouvelle U.V.P. ne peut être estimé de manière précise à ce jour. De même, que le prix de journée de la nouvelle structure sera supérieur à un accueil classique. L'ajout de 17 lits supplémentaires permettra de renforcer les capacités financières du SHERPA.

Madame Monique ALIÈS, déléguée présente intéressée, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Monsieur Jean-Louis CABANES, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Monsieur Claude CHIBAUDEL, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Monsieur Michel LEBLOND, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Monsieur Patrick RIVEMALE, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Monsieur Cyril TOUZET, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres autorisés à délibérer :

- **DÉCIDE** de continuer à tout mettre en œuvre afin de conserver les 30 lits et les emplois induits sur le territoire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier,
- **VALIDE** le projet d'extension non importante (ENI) de l'EHPAD, création d'une Unité de Vie protégée d'une capacité de 14 places sur le site de Camarès,
- **DÉCIDE** de tout mettre en œuvre pour caler l'enveloppe budgétaire du projet de l'U.V.P. à 2 500 000,00 €/H.T.,
- **VALIDE** le lancement des travaux nécessaires pour la transformation de 2 chambres d'accueil de jour en accueil permanent au SHERPA sur les sites de Belmont-sur-Rance et Camarès,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces opérations.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Monique ALIÈS*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*